



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Secrétariat d'Etat à l'économie SECO

Pour la justice sociale : L'engagement suisse à l'Organisation internationale du Travail



Photo : © Conférence internationale du Travail

Avant-propos

La Suisse est membre de l'Organisation internationale du Travail (OIT) depuis sa création en 1919. L'OIT est la seule organisation du système onusien à disposer d'une structure tripartite : les gouvernements, les employeurs et les travailleurs prennent en commun les décisions relatives à l'action de l'OIT.

La Suisse a établi une Commission fédérale tripartite pour les affaires de l'OIT (CFTOIT) qui a adopté en avril 2012 la stratégie de la Suisse à l'OIT. Cette stratégie a fait l'objet de discussions approfondies avec les partenaires sociaux qui se sont mis d'accord pour un engagement fort, ciblé et concret de la Suisse à l'OIT. Nous saluons cet engagement, car il permet de renforcer l'attachement de la Suisse à l'OIT et à ses activités en faveur de la justice sociale, de la dimension sociale de la mondialisation, du dialogue social et des droits des travailleurs dans le monde.

La stratégie est fondée sur trois axes prioritaires : l'engagement pour le renforcement de l'OIT, l'application et la promotion de manière crédible des principes et normes de l'OIT en Suisse et la promotion du travail décent dans le monde.

Nous remercions les membres de la CFTOIT pour ce résultat encourageant, et nous souhaitons que cette stratégie soit une base pour l'engagement à long terme de la Suisse à l'OIT.



Jean-Jacques Elmiger

Pour la présidence de
la CFT OIT



Alexandre Plassard

Pour les employeurs



Vasco Pedrina

Pour les travailleurs

Berne, janvier 2013

L'OIT : CRÉATION, MANDAT, ORGANES, MISSION, MOYENS D'ACTION ET DÉFIS

L'OIT est une institution spécialisée des Nations Unies qui a pour mandat de promouvoir la justice sociale et faire respecter les droits de l'homme dans le monde du travail. Sa mission consiste à améliorer l'accès des hommes et des femmes à un travail décent et productif, dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité. Ses principales tâches consistent à promouvoir les droits au travail, à encourager la création d'emplois décents, à développer la protection sociale et à renforcer le dialogue dans la recherche de solutions aux problèmes du monde du travail.

L'OIT est la seule institution tripartite des Nations Unies : ses politiques et programmes sont élaborés conjointement par les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs.

L'OIT est l'institution chargée d'élaborer des normes internationales du travail et d'en contrôler l'application. Ces normes (conventions et recommandations internationales du travail) définissent les standards minimaux à respecter dans les domaines tels que : liberté syndicale, droit d'organisation et de négociation collective, abolition du travail forcé, égalité de chances et de traitement, conditions de travail, sécurité sociale, etc. A ce jour l'OIT a adopté quelque 190 normes dont 83 sont considérées comme "à jour".

L'OIT déploie de nombreuses activités de coopération et d'assistance techniques qui fournissent un soutien aux Etats membres dans différents secteurs : formation et réadaptation professionnelles; politique de l'emploi; promotion des entreprises durables; administration du travail; droit du travail et relations professionnelles; conditions de travail; formation à la gestion; coopératives; sécurité sociale; statistiques du travail et sécurité et santé au travail.

En fondant son action sur l'objectif central "Assurer un travail décent pour tous", l'OIT met en œuvre l'Agenda du travail décent qui repose sur 4 objectifs stratégiques : emploi, sécurité sociale, dialogue social, droits fondamentaux au travail. L'engagement en faveur du travail décent a été reconnu tant à l'ONU qu'au G20, et il a été confirmé à l'OIT en juin 2008 par l'adoption de la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (Déclaration 2008).

Les principaux défis que l'OIT doit relever sont autant de motifs d'engagement de la Suisse à l'OIT:

- *Renforcer la gouvernance de l'OIT*

Si le tripartisme constitue la force de l'organisation; il peut aussi ralentir et compliquer le fonctionnement des organes de décision et de gestion : organisation défaillante et durée excessive des réunions, agenda politique déconnecté de l'actualité, opposition aux réformes structurelles en sont les conséquences. Il est donc nécessaire d'améliorer la gouvernance et l'efficacité de l'OIT.

- *Promouvoir les normes et la coopération technique*

L'OIT est une organisation principalement normative; elle est engagée, par le biais de sa coopération technique, dans des activités opérationnelles au sein des pays. Un des défis principaux de l'OIT est d'assurer la cohérence entre les normes sociales et la coopération technique.

- *Contribuer à la promotion de l'emploi et à la lutte contre les effets de la crise financière et économique*

L'OIT a pour mission centrale de promouvoir l'emploi dans le monde : elle a reçu un mandat dans ce sens depuis le G-20 de Londres, qui a débouché sur un Pacte global pour l'emploi, adopté en 2009 et entériné par le Sommet du G20 de Pittsburgh. L'emploi reste un des éléments centraux du G20 de Cannes (2011) et de son suivi; l'OIT est aussi invitée à renforcer son expertise et son rôle en matière de cohérence entre les politiques économique, financière et sociale tant au plan multilatéral qu'au sein des pays.

CONTEXTE DE L'ENGAGEMENT DE LA SUISSE

LES PRINCIPES ET ENGAGEMENTS FONDAMENTAUX DE LA SUISSE

Aux termes de notre constitution fédérale, la Suisse s'engage pour renforcer la liberté, la démocratie, l'indépendance et la paix dans un esprit de solidarité et d'ouverture au monde.

Ainsi, notre ordre juridique consacre plusieurs principes fondamentaux :

1. la liberté économique, la promotion des intérêts de l'économie nationale pour contribuer à la prospérité et à la sécurité économique de notre population;
2. la prospérité commune, le développement durable, la cohésion interne, la diversité culturelle, une égalité des chances aussi grande que possible, la conservation durable des ressources naturelles et la promotion d'un ordre international juste et pacifique;
3. la responsabilité individuelle et l'initiative privée, tout en veillant à ce que :
 - toute personne capable de travailler puisse assurer son entretien par un travail qu'elle exerce dans des conditions équitables;
 - toute personne bénéficie de la sécurité sociale et des soins nécessaires à sa santé;
 - les enfants et les jeunes, ainsi que les personnes en âge de travailler puissent bénéficier d'une formation initiale et d'une formation continue correspondant à leurs aptitudes;
 - toute personne soit assurée contre les conséquences économiques de l'âge, de l'invalidité, de la maladie, de l'accident, du chômage, de la maternité, de la condition d'orphelin et du veuvage.



La politique des affaires étrangères de la Suisse s'engage également pour promouvoir et réaliser, au plan externe, les buts sociaux inscrits dans la constitution: la Suisse contribue notamment à soulager les populations dans le besoin et à lutter contre la pauvreté, notamment par la promotion des droits fondamentaux au travail et de la cohésion sociale, ainsi qu'à promouvoir le respect des droits de l'homme, la démocratie, la coexistence pacifique des peuples et la préservation des ressources naturelles.

LA SUISSE ET LE RÔLE DE L'OIT

Pour la Suisse, l'ouverture des marchés a, sur le long terme, des effets positifs sur la croissance et le bien-être. C'est pourquoi notre pays soutient une politique d'ouverture des marchés et poursuit une politique économique extérieure libérale. Dans le même temps, force est de constater qu'une libéralisation non réglementée peut avoir des effets négatifs et que de nombreux perdants de la libéralisation côtoient ceux qui en tirent profit. Pour assurer que sa politique de libéralisation économique bénéficie au plus grand nombre, qu'elle est soutenue par la population et qu'elle ne remet pas en cause la paix sociale, notre pays accompagne la libéralisation économique d'un solide volet social. Notre pays soutient donc une OIT forte et crédible. La Suisse s'engage dans l'action pour accompagner la dimension sociale de la globalisation par la réalisation du travail décent et des droits des travailleurs. Cet engagement de la Suisse à l'OIT est en même temps un complément logique et nécessaire de notre politique économique extérieure libérale.

La promotion de la paix et de la justice sociale dans le monde font également partie intégrante du mandat constitutionnel de l'OIT, dont la Suisse est membre depuis sa création en 1919. Le travail décent est un objectif universel, reconnu comme un des moyens principaux pour réaliser l'objectif du développement, et la promotion d'un emploi rémunérateur et librement choisi est une priorité politique pour lutter efficacement contre la pauvreté.

La Suisse a ratifié 48 normes de l'OIT, dont les 8 normes fondamentales sur la lutte contre le travail des enfants, l'interdiction de la discrimination au travail, l'interdiction du travail forcé, les droits syndicaux et la négociation collective (socle social minimal internationalement reconnu). La Suisse s'engage pour la mise en oeuvre de la Déclaration de l'OIT sur les principes et les droits fondamentaux au travail (1998) et de la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008), de l'Agenda du travail décent de l'OIT et du Pacte global pour l'emploi (2009), qui constituent la base d'une action renforcée pour promouvoir les droits des travailleurs. La lutte contre la pauvreté implique d'accorder une place prépondérante au travail décent et à l'emploi productif dans le cadre des politiques économique et sociale.

STRATÉGIE

La stratégie d'engagement de la Suisse à l'OIT repose sur une approche de développement social durable et sur la nécessité de renforcer la cohérence de l'action politique gouvernementale et multilatérale.

La stratégie s'articule autour de 3 piliers :

- Œuvrer pour une OIT renforcée
- Appliquer et promouvoir de manière crédible les principes et les normes de l'OIT en Suisse
- Promouvoir le travail décent dans le monde.

ŒUVRER POUR UNE OIT RENFORCÉE : LA SUISSE S'ENGAGE POUR LA BONNE GOUVERNANCE, LA GESTION EFFICACE DE L'OIT ET POUR AMÉLIORER LA PRÉSENCE DE LA SUISSE À L'OIT

- Nous proposons des mesures pour renforcer les capacités de l'OIT par une meilleure gouvernance;
- Nous encourageons l'OIT à se concentrer sur son mandat constitutionnel et sur la mise en œuvre de la dimension sociale de la globalisation autour des quatre objectifs du travail décent;
- Nous voulons renforcer l'efficacité des normes et de leur contrôle;
- Nous proposons des mesures pour améliorer l'efficacité des organes dirigeants de l'OIT (Conférence; Conseil) et pour renforcer la bonne gestion financière de l'OIT;
- Nous renforçons nos contacts avec l'OIT pour assurer une présence suivie de la Suisse au sein des organes dirigeants de l'OIT;
- Nous examinons comment promouvoir la présence de hauts fonctionnaires suisses au BIT et assurer un soutien à des experts associés ou à des stagiaires de nationalité suisse au BIT;
- Nous adoptons une approche proactive lors de l'élaboration et l'adoption des normes internationales du travail, ainsi que pour renforcer les compétences et le respect en matière de normes et d'activités de l'OIT.

APPLIQUER ET PROMOUVOIR DE MANIÈRE CRÉDIBLE LES PRINCIPES ET LES NORMES DE L'OIT EN SUISSE : LA SUISSE S'ENGAGE À RENFORCER ET PROMOUVOIR LA SOLIDARITÉ NATIONALE PAR LES NORMES DE L'OIT

- Nous examinons notre politique de ratification des conventions internationales du travail ainsi que les possibilités de ratification des normes non ratifiées par la Suisse¹;
- Nous renforçons l'impact et le suivi des normes fondamentales de l'OIT, ainsi que la prise en compte systématique des normes ratifiées;
- Nous consolidons notre politique suisse relative aux critères sociaux;
- Nous sensibilisons les partenaires sociaux et le public sur les normes sociales et leur relevance.

PROMOUVOIR LE TRAVAIL DÉCENT DANS LE MONDE : LA SUISSE RENFORCE SON ENGAGEMENT POUR PROMOUVOIR LE TRAVAIL DÉCENT ET LES DROITS DES TRAVAILLEURS DANS LE MONDE

- Nous nous engageons pour mettre en oeuvre l'Agenda du travail décent de l'OIT au travers des stratégies prioritaires de la politique de coopération et de développement, notamment via les activités de renforcement des capacités visant une meilleure compétitivité internationale et une amélioration d'accès aux marchés. Ces activités de renforcement des capacités sont intégrées dans le prochain message du Conseil fédéral sur la politique de coopération suisse 2013-2016, dont la mise en oeuvre devra assurer la prise en compte des normes de l'OIT et sa mission en faveur de l'emploi comme approche transversale des activités de coopération au développement.
- Nous élaborons des propositions pour promouvoir la cohérence entre les normes du travail et les politiques commerciale et d'investissement pour mettre en oeuvre la dimension sociale de la globalisation.
- Nous nous engageons dans les autres institutions internationales (OMC, BM, FMI par exemple) afin d'y promouvoir le respect des normes de l'OIT, y compris la possibilité d'accorder le statut observateur à l'OIT auprès de l'OMC;
- Nous voulons consolider la contribution financière suisse à l'OIT pour réaliser des programmes spécifiques de coopération au développement économique selon le MoU signé entre le Conseil fédéral et l'OIT le 9 juin 2009. Lors de l'examen des moyens pour renforcer les activités de coopération au développement économique, la mise en oeuvre intégrée des objectifs du

¹ La politique de ratification, inaugurée en 1969, réaffirmée en 1974 puis en 1986 et à chaque fois entérinée par les Chambres, repose sur le principe suivant (rapport du 16 avril 1969 sur la 52e session de la CIT) : il ne doit pas exister de divergence fondamentale entre une convention et l'ordre juridique interne, mais des différences mineures ne doivent pas empêcher une ratification. Des conventions qui ne sont pas entièrement conformes au droit interne peuvent être ratifiées, si leur examen montre que les lacunes existantes peuvent être comblées soit par les dispositions du traité directement applicables, soit par l'adoption de mesures législatives. La politique de ratification des conventions de l'OIT a subi, depuis une dizaine d'années, deux exceptions, notamment lorsque l'Assemblée fédérale a autorisé le Conseil fédéral à ratifier les conventions sur les conditions d'emploi dans la navigation en haute mer (FF 2009 8141ss) et sur l'interdiction des pires formes de travail des enfants (FF 2000 292ss).

travail décent et des normes du travail demeurera prioritaire. Le respect des droits des travailleurs – notamment les 8 conventions fondamentales et les normes prioritaires de l'OIT en matière de bonne gouvernance – constituera le critère de base pour prioriser l'action en matière de coopération au développement économique, qui visera aussi à introduire et à promouvoir les dimensions de la promotion des entreprises durables et de l'emploi, de la protection sociale pour réduire la pauvreté. Des mesures pourront être prises pour que l'inspection et l'administration du travail puisse dorénavant assumer des tâches de coopération spécifique avec les autorités correspondantes dans les autres pays. Un effort spécial sera fait pour renforcer le contrôle et la mise en œuvre des législations et des réglementations relatives à la sécurité et à la santé au travail. L'expérience suisse sera prise comme base de référence pour améliorer le monitoring de l'environnement de travail dans d'autres pays;

- Nous proposons des mesures pour soutenir la dimension sociale du développement durable et pour promouvoir des conditions de travail décentes dans le cadre des traités bilatéraux et régionaux de libre échange, notamment par le biais de l'engagement en faveur des nouvelles dispositions modèles élaborées par l'AELE en la matière. Par la négociation et la mise en œuvre de déclarations d'intention bilatérales, nous chercherons à promouvoir une cohérence renforcée entre notre politique commerciale et d'investissement et les engagements sociaux internationaux de la Suisse.

